

**Association Les Jardins Moisséens**

**Adresse du siège social**

**Maisons des Associations**

**BP 24**

**Place du souvenir**

**77 557 MOISSY CRAMAYEL**

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 DECEMBRE 2024**

**DE L'ASSOCIATION LES JARDINS MOISSEENS**

**PARTICIPANTS :**

**Bureau et Conseil d'administration**

JP MEUZERET Président D PATOLE Président Adjoint G REVITON Trésorière E DELCROIX en charge du site interne C GUERET secrétaire P GRANDCOIN Commissaire aux comptes D SANTEN membre du bureau P HAMEREL et P BOURDON en charge du rucher, M KOCH, P LEBLOND

**MEMBRE ELUE ABSENTE ET REPRESENTEE**

N MUZYK et M DIAKABY

**NOMBRE D'HADERENTS PRESENTS**

- 57 présents et 11 procurations données soit un total de 68
- Le quorum est atteint.

A l'ouverture de la séance, JP MEUZERET, président de l'association désigne Denis PATOLE, président de séance.

**POINTS ABORDES**

**Le rapport moral de l'année 2024**

- Denis PATOLE présente le rapport moral de l'année (**Cf. en annexe 1**).
- Il rappelle les fondamentaux de l'association qui garantissent son bon fonctionnement et sa pérennité. (**Cf. en annexe 2**).
- Il précise le contenu de la convention qui lie l'association à la Mairie. Dans ce cadre, il indique que la Mairie n'est pas en mesure de réaliser les travaux de réhabilitation de la miellerie dont le coût est estimé à 160 000 euros. Pour maintenir l'activité apicole sur le site dans des conditions sanitaires satisfaisantes, l'association se propose de financer et d'effectuer une remise en état de moindre envergure dont le coût en matériaux est estimé à 1 500 euros. La main d'œuvre experte et bénévole sera la bienvenue.
  - **Question de l'assemblée : pourquoi ne pas solliciter la mairie pour le financement des travaux ou l'attribution d'une subvention ?**
  - **Réponse du bureau : la Mairie sera sollicitée mais les travaux auront probablement été réalisés avant et l'achat des matériaux financés par le budget de l'association.**

**Association Les Jardins Moisséens**

**Adresse du siège social**

**Maisons des Associations**

**BP 24**

**Place du souvenir**

**77 557 MOISSY CRAMAYEL**

- Est mis au vote le principe de financer les travaux de la miellerie sur les fonds propres de l'association
  - **Vote CONTRE**      2
  - **Abstentions**      2
  - **Vote POUR**      64

### **Le rapport financier de l'année 2024**

- Geneviève REVITON présente l'état des comptes et le détail des recettes et des dépenses (**Cf. en annexe 3**)
- La gestion « responsable » de l'eau mise en œuvre par l'association à partir de 2023 se traduit par une baisse substantielle de la facture d'eau, division par 4 de la facture d'eau entre 2022 et 2024 (2428 euros en 2022/560 en 2024)
- Compte tenu du bilan positif de l'exercice comptable, le montant des cotisations 2025 reste identique à celui de 2024.
  - **Question de l'assemblée : sur quelle base est dimensionné l'avoir du livret A ? est-ce toujours sur le principe de n'y laisser que l'équivalent des cautions versées par les jardiniers ?**
  - **Réponse du bureau : ce point sera examiné lors de la prochaine réunion du conseil d'administration au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.**

### **Les questions diverses**

- **Dératisation du site** : la Mairie a été sollicitée et procèdera à l'opération prochainement.
- **Actes d'incivilité** :
  - **La non-participation aux corvées** : la non-réponse à 3 convocations déclenche l'expulsion de l'association. Pour les personnes qui ne peuvent pas se libérer le samedi, d'autres alternatives sont recherchées.
  - **Les vols dans les cabanes** : l'association ne couvre pas les vols avec sa police d'assurance. Elle conseille de ne pas verrouiller les cabanes et de ne rien entreposer de valeur à l'intérieur.
    - **Question de l'assemblée : peut-on demander à la Mairie l'installation de caméras de surveillance ?**
    - **Réponse du bureau : la question sera posée lors d'une prochaine audience à la Mairie**
  - **Le non-entretien des parcelles** : 25 occupants ont été rappelés à leurs obligations par courrier dans l'année, 7 ont rendu leur parcelle et 10 ont été exclus
- **Rappel à la règle** :
  - Pas de géotextile sur les terrains car source d'appauvrissement des sols
  - Pas de plastiques, pas de bouteilles sur les tuteurs
  - Fermeture des portails au départ des derniers pour protéger le site

**Association Les Jardins Moisséens**

**Adresse du siège social**

**Maisons des Associations**

**BP 24**

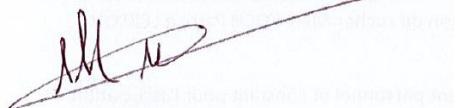
**Place du souvenir**

**77 557 MOISSY CRAMAYEL**

- Pas de prêts de matériels entre jardiniers car le risque accident n'est pas couvert
- Bidons bleus à repeindre en marron à la charge des jardiniers
- Lasure à passer sur les cabanons
- **Réparation du portail cassé** : prise en charge par l'assurance du tiers en cause
- **Horaires d'ouverture des robinets d'eau** : à examiner l'ouverture plus tardive des robinets en soirée
- **Activité apicole** : appel aux volontaires qui souhaiteraient se former en renfort et ultérieurement en relais de P HAMEREL et P BOURDON
- **Litige abus de confiance de 2019**
  - M KATY indique qu'il a relancé à titre personnel l'affaire en février 2022 auprès des instances judiciaires et qu'il attend des réponses qui conditionnerait l'intervention de l'assureur de l'association.
  - Le bureau rappelle la genèse de l'affaire et les raisons pour lesquelles il ne se saisira pas de cette affaire.(Cf. annexe 4) .

Clôture de la séance par un pot de l'amitié.

Le Président Jean Pierre MEUZERET



Le Président Adjoint Denis PATOLE

